

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS
Procès-verbal du Jeudi 24 Novembre 2022

Présents : Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Maxence BOYER, Stéphanie DELEUZE, Loïc DUCROS, André FORGET, Julien MAGNIN, Jean-François THIBON, Valentin THIBON.

Excusés : Véronique BONNAURE, Mathias DALZON, Michel DAYRE, Éric GARREL

Pouvoirs : Mathias DALZON à DUCROS Loïc ; Michel DAYRE à Alexandra AMIEL.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance : Loïc DUCROS

Ordre du jour :

1. **Reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes (Délibération Annulée)**
2. **Actualité des syndicats – SEBA**
3. **Subventions aux associations (Délibération)**
4. **Location logement du presbytère de Maisonneuve (Délibération)**
5. **Ferme des Bois - Demande de subvention (Délibération)**
6. **Création d'un emploi pour surcroît d'activité (Délibération)**
7. **Point des commissions :**
 - Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations
 - Patrimoine, entretien, agriculture, OM
 - Affaires sociales
 - Affaires scolaires
 - Communication
 - Associations, culture, jeunesse et sport
 - Finances
8. **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente, du 03 Novembre 2022.

1. Reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes (Délibération annulée)

La loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre par une délibération concordante devant être prise avant la fin de l'année ou, à défaut, cette dernière aurait été reversée en totalité à l'EPCI.

L'Assemblée nationale et le Sénat viennent d'annuler les dispositions transférant de manière obligatoire tout ou partie de la taxe d'aménagement des communes au profit des intercommunalités. Il n'y a donc aujourd'hui plus lieu de délibérer sur ce sujet.

La délibération n'est donc pas soumise au conseil municipal.

2. Actualité des syndicats - SEBA

Un résumé de la dernière réunion du SEBA est présenté aux conseillers, notamment les orientations budgétaires 2023.

Le contexte économique général entraîne des tensions budgétaires au sein du syndicat, notamment expliqué par :

- + 60 % augmentation du coût de l'énergie ;
- Augmentation conséquente des coûts des réactifs ;
- Augmentation générale des salaires du personnel.

Les budgets Adduction d'Eau Potable et Assainissement sont déficitaires.

Des investissements prévus en 2023 devront être reportés.

Afin de supporter ces augmentations, le syndicat propose d'étudier une augmentation significative des tarifs de l'eau en 2023.

Le conseil municipal sera informé des orientations envisagées lors de la commission finance du syndicat, et des décisions prises à l'issue du prochain conseil syndical.

3. Subventions aux associations (Délibération)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver les tableaux d'attribution suivants :

- Attribution des aides suivantes **pour les associations** :

Association	Description	Montant en €
ADMR	Subvention annuelle	200,00 €
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	Subvention annuelle	50,00 €
Adapei07	Subvention annuelle	100,00 €
Fréquence 7	Subvention annuelle	50,00 €
Les Recycl'arts	Subvention annuelle	50,00 €
1 2 3 SOLEIL	Subvention annuelle	150,00 €
ESSAAG	Subvention annuelle	100,00 €

- Attribution des aides suivantes **pour l'organisation d'événements et animations** :

Association	Description	Montant en €	Période
Seven Jazz Club	Concert du 21 Janvier (2eme concert saison 2022/2023)	500,00 €	09/2022- 06/2023

4. Location logement du presbytère de Maisonneuve (Délibération)

Présentation des candidatures reçues pour le logement vacant du presbytère satisfaisant aux critères de sélection.

La candidature d'un couple avec deux enfants est retenue par le conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'attribution du logement à la famille retenue.

5. Ferme des Bois - Demande de subvention (Délibération)

M. le maire rappelle à l'assemblée le plan de financement du projet, et propose au conseil de solliciter une subvention auprès de la région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Monsieur le Maire et de l'autoriser à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne les demandes de subvention.

6. Création d'un emploi pour surcroît d'activité (Délibération)

Le maire propose au conseil la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Administratif Principal Première Classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 10 heures à compter du 07 décembre 2022.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent, de modifier ainsi le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

7. Point des commissions :

- Urbanisme, voirie, réseaux
 - Commencement des travaux à Maisonneuve pour les réseaux Chemin du Gour de Muzi
 - Difficultés de livraison de matériels pour l'éclairage public.
 - Marquages au sol à prévoir sur divers sites
 - Etude de la pose d'un défibrillateur pour Maisonneuve Nord
- Patrimoine, entretien, agriculture, OM
 - Petits travaux entretien à prévoir pour l'église de Maisonneuve
- Affaires sociales
 - Le repas des anciens aura lieu à l'auberge des Murets le vendredi 16 décembre 2022
- Affaires scolaires
 - Le 1^{er} conseil d'école du RPI du Chassezac a eu lieu le 07 novembre 2022
- Communication
 - Le bulletin mensuel est distribué fin novembre
- Associations, culture, jeunesse et sport
 - Le Marché de Noël sera organisé le 11 décembre à la salle polyvalente. Plus de 25 exposants attendus + les boutiques de Noël des créateurs Polinno / Pépit'Art
- Finances

8. Questions diverses

La séance est levée à 23h00